



droit de la femme enceinte

Par **franck**, le **06/12/2008** à **18:31**

Bonjour

Ma femme est actuellement enceinte (via une fécondation in vitro), elle travaille en chèque emploi service comme femme de ménage.

Elle est actuellement en arrêt de travail car elle est très fatiguée à cause de son traitement.

Un de ses employeurs veut que ma femme lui fasse une lettre dans le sens de la démission.

Mes questions sont les suivantes: son employeur a t'il le droit et quelle protection juridique pour ma femme?

Son employeur peut il employer une autre personne pour remplacer ma femme?

Veillez Monsieur, Madame agréer mes salutations distinguées

Par **Visiteur**, le **08/12/2008** à **17:10**

bonjour,

surtout pas de démission... elle perdrait tous ses droits.....

bien sûr qu'un employeur peut employer une autre personne pour la remplacer..

il lui fera un contrat a durée déterminé jusqu'au retour de votre femme.

Par **franck**, le **09/12/2008** à **09:24**

Je vous remercie pour votre réponse

Très cordialement
Franck